

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 013-2026

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 juin, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame BOULET Isabelle, vice-présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président, étant empêché.

Présents : Madame BOULET Isabelle, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame BRAMS Joëlle, Madame SCHEYDER Mireille, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Monsieur JEGOU Serge, Madame LE PORT Michèle, Madame CIPRIANI Fatima.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame EL HAJOUI Rachida, Madame BAPTISTE Monique.

Absente : Madame MAICHOUF Ahlam.

Objet : Affectation du résultat définitif de l'exercice 2025

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents ;
L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 qui prévoit l'affectation définitive des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1,

Vu la délibération n° 007-2026 du 29 avril 2026, relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

Considérant la possibilité de modifier la reprise des résultats de l'exercice N- 1 dès le vote du Compte Financier Unique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité » :

- De constater que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement	Montant (en €)
A/ Résultat de l'exercice 2025	28 413,66
B/ Résultat antérieur reporté	- 9 897,39
C/ Résultat à affecter (A+B)	18 516,27

Section d'investissement	Montant (en €)
D/ Résultat de l'exercice 2025	13 032,99
E/ Résultat antérieur reporté	226 224,14
F/ Résultat d'investissement F = D+E	239 257,13
Restes à réaliser 2024 = RAR	-
Restes à réaliser 2025 = Recette	-
Restes à réaliser 2025 - Dépense	-
G/ Besoin de financement (F + RAR)	239 257,13

Prévisions d'affectation	Montant (en €)
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	-
Report de fonctionnement (002)	18 516,27
Report d'investissement (001)	239 257,13

- Que l'excédent de fonctionnement de 18 516,27 euros a été inscrit à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté,
- Que l'excédent d'investissement de 239 257,13 euros a été inscrit à l'article 001 – résultat d'investissement reporté.

Le Président du CCAS,

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 24/06/2026
Et Publication ou notification
Du : 24/06/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur l'affectation définitive des résultats 2025

Date de transmission de l'acte : 25/06/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/06/2026

Numéro de l'acte : DELIB013-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20260610-DELIB013-2026-DE

Date de décision : 10/06/2026

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires